

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

10 X Super Fluid

Date de révision: 26.01.2022

Page 1 de 12

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

10 X Super Fluid

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage, Inhibiteur de corrosion
Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Auskunftgebender Bereich:
Außerhalb der Geschäftszeiten:
Informationszentrale für Vergiftungen, Freiburg
0761-2704361 oder 0761-2704305
STIZ Schweizerisches Toxikologisches
Informationszentrum 145
Österreich:
Vergiftungsinformationszentrale (VIZ)
24-Stunden-Notruf bei Vergiftungsverdacht
Notrufnummer: +43 1 406 43 43
www.vergiftungsinformation.gv.at



Interlocuteur

Abteilung Produktsicherheit: info@singoli.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

D: 0761-2704361 oder 0761-2704305

CH: 145

A: +43 1 406 43 43

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Catégories de danger:

Danger par aspiration: Asp. Tox. 1

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Mentions de danger:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Huile minérale blanche (pétrole)

Hydrocarbures, C12-C15, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% aromatiques

Hydrocarbures, C13-C16, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <0,03% aromatiques

Hydrocarbures, C13-C15, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% aromatiques

Mention

Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

10 X Super Fluid

Date de révision: 26.01.2022

Page 2 de 12

Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P331 NE PAS faire vomir.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans conformément aux réglementations locales en vigueur du disposition.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils supplémentaires

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
8042-47-5	Huile minérale blanche (pétrole)			40-60 %
	232-455-8		01-2119487078-27	
	Asp. Tox. 1; H304			
64742-47-8	Hydrocarbures, C12-C15, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% aromatiques			10-<20 %
	920-107-4		01-2119453414-43	
	Asp. Tox. 1; H304 EUH066			
1174522-45-2	Hydrocarbures, C13-C16, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <0,03% aromatiques			10-<20 %
	934-954-2		01-2119826592-36	
	Asp. Tox. 1; H304			
64742-47-8	Hydrocarbures, C13-C15, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% aromatiques			3-<10 %
	917-488-4		01-2119485032-45	
	Asp. Tox. 1; H304			
110-25-8	(Z)-N-methyl-N-(1-oxo-9-octadecenyl)glycin			<5 %
	203-749-3		01-2119488991-20	
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Aquatic Acute 1; H332 H315 H318 H400			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

10 X Super Fluid

Date de révision: 26.01.2022

Page 3 de 12

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
8042-47-5	232-455-8	Huile minérale blanche (pétrole)	40-60 %
		par inhalation: CL50 = (>5) mg/l (vapeurs); par inhalation: CL50 = (>5) mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg	
64742-47-8	920-107-4	Hydrocarbures, C12-C15, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% aromatiques	10-<20 %
		dermique: DL50 = >5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >15000 mg/kg	
1174522-45-2	934-954-2	Hydrocarbures, C13-C16, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <0,03% aromatiques	10-<20 %
		dermique: DL50 = >3160 mg/kg; par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg	
64742-47-8	917-488-4	Hydrocarbures, C13-C15, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% aromatiques	3-<10 %
		dermique: DL50 = >5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >15000 mg/kg	
110-25-8	203-749-3	(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadecenyl)glycin	<5 %
		par inhalation: CL50 = 1,8 mg/l (vapeurs); par inhalation: CL50 = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); par voie orale: DL50 = 5000 mg/kg	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Après inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtements souillé ou éclaboussé etv se laver immédiatement et abondamment avec d'eau.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

Consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement.

Provoquer un vomissement si la victime est consciente.

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau pulvérisée

Mousse

Dioxyde de carbone (CO2)

Poudre d'extinction

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

10 X Super Fluid

Date de révision: 26.01.2022

Page 4 de 12

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO₂)
Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

5.3. Conseils aux pompiers

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Assurer une aération suffisante.
Utiliser un équipement de protection personnel.
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Autres informations

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8
Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage.
Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Protéger les conteneurs contre l'endommagement.
Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage, Inhibiteur de corrosion

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

10 X Super Fluid

Date de révision: 26.01.2022

Page 5 de 12

Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)

N° CAS	Substance	ppm	mg/m ³	fib/ml	Catégorie	Origine
64742-47-8	Distillats légers de pétrole, hydrotraités, non spécifiés (aérosols) (inhalable)	-	5		VME 8 h	
8042-47-5	Huile de paraffine (inhalable)	-	5		VME 8 h	
110-25-8	Oleylsarcosine (inhalable)	-	0,1		VME 8 h	
		-	0,2		VLE courte durée	

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Substance	Voie d'exposition	Effet	Valeur
8042-47-5	Huile minérale blanche (pétrole)			
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	220 mg/kg p.c. /jour
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	160 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systemique	92 mg/kg p.c. /jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	35 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systemique	40 mg/kg p.c. /jour
110-25-8	(Z)-N-methyl-N-(1-oxo-9-octadecenyl)glycin			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	0,2 mg/m ³
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systemique	18 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	0,01 mg/m ³
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	18 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	10 mg/kg p.c. /jour
	Salarié DNEL, aigu	dermique	systemique	100 mg/kg p.c. /jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	0,1 mg/m ³
	Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systemique	9 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	0,005 mg/m ³
	Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	9 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systemique	5 mg/kg p.c. /jour
	Consommateur DNEL, aigu	dermique	systemique	50 mg/kg p.c. /jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systemique	5 mg/kg p.c. /jour
	Consommateur DNEL, aigu	par voie orale	systemique	92 mg/kg p.c. /jour

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Substance	Valeur
	Milieu environnemental	
110-25-8	(Z)-N-methyl-N-(1-oxo-9-octadecenyl)glycin	
	Eau douce	0,00043 mg/l
	Eau douce (rejets discontinus)	0,000043 mg/l
	Eau de mer	0,000043 mg/l
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	0,13 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

10 X Super Fluid

Date de révision: 26.01.2022

Page 6 de 12



Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Mesures d'hygiène

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Matériel recommandé: NBR (Caoutchouc nitrile)

Épaisseur du matériau des gants: $\geq 0,4$ mm

Temps de pénétration: >480 min

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Enlever les vêtements souillés, imprégnés

Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

Matière/fluide filtrant: A-P2, A-P3, ABEK-P2

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide	
Couleur:	rouge	
Odeur:	Solvant	
pH-Valeur:		non applicable
Modification d'état		
Point de fusion:		non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		218 °C
Point d'éclair:		> 100 °C
Inflammabilité		
solide/liquide:		non applicable
gaz:		non applicable
Limite inférieure d'explosivité:		0,5 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:		10 vol. %
Température d'auto-inflammation:		>200 °C
Température d'inflammation spontanée		
solide:		non applicable
gaz:		non applicable

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

10 X Super Fluid

Date de révision: 26.01.2022

Page 7 de 12

Température de décomposition:	non déterminé
Pression de vapeur: (à 20 °C)	<0,13 hPa
Densité:	0,831 g/cm ³
Hydrosolubilité:	pratiquement insoluble
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
Viscosité dynamique: (à 20 °C)	ca. 25 mPa·s
Densité de vapeur relative:	non déterminé
Taux d'évaporation:	non déterminé

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides:	non déterminé
Aucune information disponible.	

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales. Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'écart de la chaleur.
Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

10.5. Matières incompatibles

Comburant

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

10 X Super Fluid

Date de révision: 26.01.2022

Page 8 de 12

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
8042-47-5	Huile minérale blanche (pétrole)				
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Lapin		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 (>5) mg/l	Rat		
	inhalation (4 h) aérosol	CL50 (>5) mg/l	Rat		
64742-47-8	Hydrocarbures, C12-C15, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% aromatiques				
	orale	DL50 >15000 mg/kg	Rat		OECD 423
	cutanée	DL50 >5000 mg/kg	Lapin		OECD 402
1174522-45-2	Hydrocarbures, C13-C16, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <0,03% aromatiques				
	orale	DL50 >5000 mg/kg	Rat		OECD 401
	cutanée	DL50 >3160 mg/kg	Lapin		OECD 402
64742-47-8	Hydrocarbures, C13-C15, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% aromatiques				
	orale	DL50 >15000 mg/kg	Rat		OECD 423
	cutanée	DL50 >5000 mg/kg	Lapin		OECD 402
110-25-8	(Z)-N-methyl-N-(1-oxo-9-octadecenyl)glycin				
	orale	DL50 5000 mg/kg	Rat	Echa	
	inhalation vapeur	CL50 1,8 mg/l	Rat	Echa	
	inhalation aérosol	CL50 1,5 mg/l			

Irritation et corrosivité

Provoque une sévère irritation des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

10 X Super Fluid

Date de révision: 26.01.2022

Page 9 de 12

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
8042-47-5	Huile minérale blanche (pétrole)					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 100-10000 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 100 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 100 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
	Toxicité pour les poissons	NOEC > 100 mg/l	4 d	poisson		
	Toxicité pour les algues	NOEC > 100 mg/l	2 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
	Toxicité pour les crustacés	NOEC > 100 mg/l	3 d			
64742-47-8	Hydrocarbures, C12-C15, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% aromatiques					
	Toxicité pour les poissons	NOEC >1000 mg/l	28 d	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		Petrotox QSARtool
	Toxicité pour les crustacés	NOEC >1000 mg/l	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)		Petrotox QSARtool
1174522-45-2	Hydrocarbures, C13-C16, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <0,03% aromatiques					
	Toxicité pour les poissons	NOEC >1000 mg/l	28 d	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		Petrotox QSARtool
	Toxicité pour les crustacés	NOEC >1000 mg/l	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)		Petrotox QSARtool
64742-47-8	Hydrocarbures, C13-C15, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% aromatiques					
	Toxicité pour les poissons	NOEC >1000 mg/l	28 d	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		Petrotox QSARtool
	Toxicité pour les crustacés	NOEC >1000 mg/l	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)		Petrotox QSARtool
110-25-8	(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadecenyl)glycin					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 1-10 mg/l	96 h	Leuciscus idus (aunée dorée)		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 6,3 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 0,43 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
	Toxicité pour les poissons	NOEC 6,81 mg/l	4 d	poisson		

12.2. Persistance et dégradabilité

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
8042-47-5	Huile minérale blanche (pétrole)			
	OCDE 301B, Biodégradation	60%	28	
	OECD 301F, Biodégradation	31%	28	
110-25-8	(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadecenyl)glycin			
	OECD 301B	<80 %	28	
	CSb	2400mg O2/g	5	

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

10 X Super Fluid

Date de révision: 26.01.2022

Page 10 de 12

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
64742-47-8	Hydrocarbures, C12-C15, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% aromatiques	> 149,4	calculé	
1174522-45-2	Hydrocarbures, C13-C16, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <0,03% aromatiques	> 149,4	calculé	
64742-47-8	Hydrocarbures, C13-C15, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% aromatiques	> 149,4	calculé	

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

Éliminer en observant les réglementations administratives.

Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

070604 Déchets des procédés de la chimie organique; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de corps gras, de lubrifiants, de savons, de détergents, de désinfectants et de cosmétiques; Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques; déchet spécial

Code d'élimination des déchets - Résidus (RS 814.610.1, OMoD)

070604 Déchets des procédés de la chimie organique; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de corps gras, de lubrifiants, de savons, de détergents, de désinfectants et de cosmétiques; Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques; déchet spécial

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)

150102 Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages en matières plastiques

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

10 X Super Fluid

Date de révision: 26.01.2022

Page 11 de 12

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3

2010/75/UE (COV): 55% (457g/l)

Législation nationale

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

10 X Super Fluid

Date de révision: 26.01.2022

Page 12 de 12

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Teneur en COV (OCOV):

<3%

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,8,9,12,15.

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Asp. Tox. 1; H304	
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)